

# La Lettre

Marie-Pierre Monier  
SÉNATRICE DE LA DRÔME



TRIMESTRIEL \ N° 5 \ JUIN 2022

Chères élues, chers élus,

Cette première moitié de l'année est marquée, à titre personnel, par une mauvaise fracture de l'humérus qui m'empêche de me déplacer comme je l'aimerais : quelle frustration de ne pas pouvoir venir à votre rencontre autant que je le voudrais ! Bien sûr, ma détermination à défendre nos ruralités reste intacte, et mon travail se poursuit : vous aider dans vos projets et face à vos difficultés, voilà une mission que j'accomplis avec toujours autant de plaisir et d'enthousiasme !

Ces derniers temps, vos inquiétudes pour la stabilité du budget de vos communes sont nombreuses. Alertée par nombre d'élu-e-s, j'ai interpellé le premier ministre, avec mes collègues sénateurs drômois, à propos des conséquences de la hausse du prix de l'énergie sur les finances des communes. Je sais aussi combien le prix croissant des matières premières impacte les budgets des travaux, parfois jusqu'à remettre en cause leur réalisation. Tout comme la mise en place de la DECI, qui représente un coût astronomique : l'enveloppe de la DETR ne suffit pas à aider les communes à la hauteur de leurs besoins. Il faut un soutien financier adapté sur ce sujet où la responsabilité des maires est directement engagée.

Sur la période de janvier à avril que couvre cette lettre, nous étions en session réduite au Sénat, car la tenue des élections présidentielles et

législatives ne permet pas l'examen de texte de lois. Néanmoins, les missions parlementaires se poursuivent, et cela donne du temps pour les dossiers drômois qui ne manquent pas !

Le travail de fond se poursuit également : avec mes collègues sénateurs Lucien Stanzione (Vaucluse) et Jean-Yves Roux (Alpes de Haute Provence), nous avons entamé un travail de fond avec les représentants de la filière lavande, sur les impacts de la révision de la réglementation REACH et les difficultés économiques liées à la forte baisse du cours des huiles essentielles.

Enfin, ces derniers mois, nous avons toutes et tous en tête la guerre en Ukraine, aux portes de l'Europe, qui entretient un contexte inquiétant. Mais comme souvent devant l'horreur, on trouve du réconfort dans de belles lueurs d'humanité, avec l'élan de générosité et de solidarité incroyable dont les Drômois et les Drômoises font preuve ! Cela fait chaud au cœur.

Je vous laisse maintenant découvrir cette nouvelle lettre d'information.

Au plaisir de se revoir,  
Avec toute mon amitié,

Marie-Pierre Monier,  
Sénatrice de La Drôme

## MES RESPONSABILITÉS AU SÉNAT

- Membre du Groupe Socialiste, Écologiste et Républicain
- Membre du bureau de la Commission Culture, Éducation et Communication
- Vice-Présidente de la Délégation aux Droits des Femmes
- Présidente de la Section « Cultures traditionnelles et spécialisées » (truffes, olives, PPAM, noix...) du Groupe d'études Agriculture et Alimentation
- Secrétaire du Groupe d'études Vigne et vin
- Membre du Groupe d'amitié France-Arménie
- Vice-Présidente du Groupe d'amitié France-Royaume-Uni
- Membre du Conseil d'évaluation de l'école
- Membre des Groupes d'études Ruralités, Élevage et Développement économique de la Montagne

# Mesures éducatives du quinquennat : un bilan sévère

Aux côtés de mes collègues Max Brisson et Annick Billon, **j'ai mené pendant six mois** au sein de la commission culture du Sénat **un rapport visant à dresser le bilan des mesures éducatives du quinquennat**. Si nous avons eu l'occasion, lors de l'examen des textes correspondants, d'exprimer des positionnements politiques divergents sur l'esprit de ces mesures, notre bilan sur leur application est unanime : ces politiques ont été souvent mal accompagnées et menées dans la précipitation.



Notre travail s'est concentré sur les **six axes suivants** :

- **lien entre école et société,**
- **instruction obligatoire à trois ans,**
- **développement de l'école inclusive,**
- **priorité donnée au primaire,**
- **réforme du lycée,**
- **attractivité du métier d'enseignant.**

Trois problématiques principales en ressortent : **confiance brisée** entre la communauté éducative et son ministre ; **manque de formation et de rémunération** pour les enseignant-e-s, **inadéquation entre les besoins** pour mettre les réformes en place et **les moyens humains** disponibles. Nous soulignons aussi l'impact de certaines mesures sur les collectivités, notamment l'abaissement de l'âge d'instruction obligatoire à trois ans.



Face à ces constats, nous mettons en avant **36 propositions**, accessibles, ainsi que le rapport complet, sur le site du Sénat : <https://www.senat.fr/rap/r21-543/r21-543.html>

## MOINS DE PRÉCARITÉ POUR LES AED

Bonne nouvelle pour les assistants d'éducation (AED) : grâce au Sénat, la proposition de loi visant à combattre le harcèlement scolaire, définitivement adoptée début mars, prévoit la possibilité pour **les AED ayant exercé pendant six ans de poursuivre leurs missions dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée**.

Pour être appliquée, cette disposition nécessite cependant un décret, pas encore paru à l'heure où nous écrivons ces lignes : **j'ai interpellé par une question écrite le Ministre de l'Éducation nationale afin qu'il soit publié dans les plus brefs délais**.



## Conseil d'évaluation de l'école

Il y a quelques mois, j'ai été nommée comme membre du conseil d'évaluation de l'école.

Née lors de la loi dite pour "l'école de la confiance", cette instance, à la création de laquelle je m'étais opposée, a pour principales missions :

- **la mise en œuvre de l'évaluation des établissements scolaires,**
- **l'analyse des évaluations du système scolaire et des modalités d'évaluation des élèves,**
- **l'animation et enrichissement du débat public autour des évaluations.**

Lors de la première réunion de l'instance où j'ai été conviée, **j'ai exprimé mes préoccupations sur la charge**

**de travail que représente le processus d'évaluation des établissements pour les personnels de ces derniers** ainsi que sur **les suites qui seraient données à ces évaluations**.

À l'heure de leur généralisation à l'ensemble des établissements, et où le président de la République entend rendre publiques les évaluations du niveau des élèves, ces doutes sont plus que jamais d'actualité.



# Droit des femmes : Comité local d'aide aux victimes et comité de pilotage Ruban Blanc Drôme

Ces derniers mois, j'ai eu l'occasion de participer à plusieurs réunions départementales sur les violences faites aux femmes: la dynamique drômoise continue de prendre de l'ampleur, et c'est enthousiasmant.

En janvier, le **Comité local d'aide aux victimes (CLAV)**, coprésidé par la Préfète de la Drôme et le procureur de la République, s'est réuni pour faire le point sur **le bon fonctionnement des ordonnances de protection, l'accueil des victimes dans les établissements de santé et l'hébergement d'accueil d'urgence.**

Ces temps de partage d'informations et de coordination sont très importants pour améliorer la prise en charge des victimes: ils permettent d'identifier les points à améliorer, les défaillances et les bonnes pratiques. Parmi les principaux dossiers: l'amélioration du processus pour la mise à l'abri des victimes, le développement des actions en lien avec les hôpitaux et les professionnels

de santé, la nécessité de créer un nouveau poste d'intervenante sociale en gendarmerie et commissariat sur le secteur de Pierrelatte, et l'importance d'identifier l'ensemble des acteurs de la lutte contre les violences pour clarifier le rôle de chacun.



En parallèle, j'ai rejoint le **Comité de pilotage Ruban Blanc, piloté par l'association Remaid France Victimes**, qui coordonne les actions drômoises autour de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. De nouvelles

intercommunalités rejoignent le CoPil: c'est la preuve de la détermination croissante des élu-e-s à prendre leur part pour faire reculer ces violences partout dans nos territoires.

Cette mobilisation croissante me remplit d'espoir !

## FEMMES ET RURALITÉ

Le 7 mars, j'ai participé à un webinaire organisé par mon collègue socialiste Patrice Joly, sénateur de la Nièvre, sur la situation des femmes en ruralité, afin d'y présenter les constats et conclusions de notre rapport sénatorial

*"Femmes et ruralités : en finir avec les zones blanches de l'égalité".*

## Allongement du délai d'accès à l'IVG

MON CORPS  
MON CHOIX

La proposition de loi visant à renforcer le droit à l'avortement a été définitivement adoptée à la fin de la session parlementaire, après un parcours législatif chaotique, freiné dans nos deux hémicycles par la droite conservatrice.

Ce texte comporte plusieurs avancées: **allongement de deux semaines du délai légal d'accès à l'IVG; possibilité pour**

**les sages-femmes de pratiquer l'IVG par voie chirurgicale; suppression du délai de deux jours de réflexion.**

Il reste toutefois essentiel de mener une réflexion plus globale, notamment en termes d'accès aux soins, pour garantir à toutes les femmes, partout dans nos territoires, y compris en ruralité, ce droit fondamental à disposer de leur corps, alors que **13 départements sont aujourd'hui dépourvus de gynécologues médicaux.**

## QUELLE RELANCE POUR LE PATRIMOINE ?

Pendant la suspension, les travaux du Sénat continuent !

La commission culture s'est ainsi réunie pour examiner plusieurs rapports d'information dont l'un dressant le bilan du plan de relance en faveur des patrimoines.

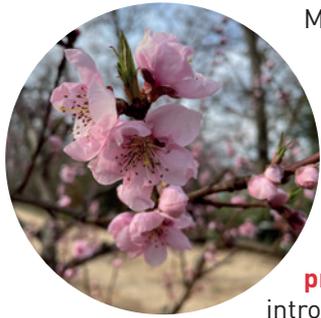
Si les crédits débloqués pour le patrimoine dans ce cadre sont significatifs, et ont apporté une bouffée d'air à un secteur en difficulté, j'ai regretté néanmoins lors de la présentation de ce rapport la rapidité et le manque de concertation du processus, **qui n'a pas accordé leur juste place aux collectivités, notamment dans nos territoires ruraux.**

J'ai appuyé les propositions préconisées par les rapporteurs, qui répondent à des difficultés de long terme pour le champ du patrimoine, mises en lumière par le déploiement du **plan "France Relance": manque d'effectifs et de ressources des DRAC, accès compliqué à l'assistance à maîtrise d'ouvrage...**



Retrouvez ce rapport en ligne <https://www.senat.fr/notice-rapport/2021/r21-591-notice.html>

# En toute fin de législature, une loi sur l'assurance récolte



Malgré mes réserves initiales, j'ai **voté le texte relatif à l'assurance récolte** qui nous a été proposé le 24 février, à quelques jours de la fin de la session.

En effet, l'accord obtenu en commission mixte paritaire a conservé la **dimension programmatique sur 2023-2030** introduite par le Sénat qui donne de la lisibilité au projet initial du gouvernement.

D'autres avancées obtenues au Sénat ont aussi été maintenues en CMP. Elles concernent deux sujets cruciaux :

- la **prise en compte**, dans le calcul de la prime d'assurance, **des moyens de protection et de prévention** (filets, bougies,...) mis en œuvre ;
- la **remise en cause du critère de la « moyenne olympique »**, en raison de la récurrence des aléas climatiques.

La Présidence française de l'Union Européenne pouvait être l'occasion de porter ce dernier point.

L'application de cette réforme très attendue devra néanmoins apporter des réponses aux attentes légitimes des agricultrices et agriculteurs, et avoir un caractère universel afin qu'aucune d'elles et aucun d'eux ne soit laissé sur le bord du chemin !



## Comment ça marche ?

### Une commission d'enquête

**Outil de contrôle du Parlement**, une commission d'enquête est instituée sur un sujet sur lequel les parlementaires jugent nécessaire de mener une enquête, par des auditions et investigations.

Les personnes que la commission d'enquête souhaite auditionner doivent répondre à cette convocation et sont entendues sous serment ; les rapporteurs sont habilités à consulter tout document pertinent pour leur enquête.

La commission d'enquête sénatoriale sur le recours aux cabinets de conseil par l'État, a ainsi **permis de révéler que les dépenses en conseil ont plus que doublé entre 2018 et 2021**, et que le cabinet d'étude McKinsey, sollicité à de nombreuses reprises, n'a pas payé d'impôts sur les sociétés en France depuis au moins 10 ans.

Outre les éventuelles conséquences judiciaires, **les conclusions d'une commission d'enquête peuvent également infléchir l'action gouvernementale** : c'est l'espoir suscité par celle sur la situation de l'hôpital en France, dont les conclusions tirent la sonnette d'alarme sur **la nécessité de renforcer les moyens alloués et d'améliorer les conditions de travail des soignant·e·s**.

# Les Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM), toujours au cœur de mes préoccupations

Plus de 3 ans après la remise du rapport, la mission d'information du Sénat sur le développement de l'herboristerie et des plantes médicinales **continue à infuser une dynamique positive au sein de la filière PPAM**.

- **LE 9 MARS**, sur la sollicitation des responsables du **CFPPA de Nyons**, je suis intervenue en duo avec Fanny Duperray, collaboratrice de mon collègue sénateur, Joël Labbé, cheville ouvrière de la mission sénatoriale. Cette intervention, dans le cadre de la formation **« Transmettre les usages traditionnels des plantes médicinales »** a été l'occasion de **riches échanges avec les élèves** autour des recommandations du rapport et des développements intervenus depuis.
- **LES 10 ET 11 MARS À EURRE**, se tenait le **2<sup>e</sup> colloque sur les PPAM en Biovallée**, événement majeur pour la filière dont toutes les composantes étaient présentes et ont fait part des mouvements de structuration et de professionnalisation en cours, pour lesquels les travaux de la mission sénatoriale et le travail que nous continuons à mener au Sénat sur ce sujet jouent un rôle important.
- **EN FÉVRIER**, avec mon collègue sénateur socialiste de Vaucluse, Lucien Stanzione, **nous avons fait part au Ministre de l'Agriculture des préoccupations extrêmes des producteurs et distillateurs de lavande et de lavandin**



de nos deux départements face aux **nouvelles menaces** sur l'avenir des huiles essentielles que fait peser la révision de la **réglementation européenne REACH**, prévue d'ici fin 2022 dans le cadre de la Stratégie pour une Chimie Durable. La création d'un comité interministériel auquel participent les représentants de la filière est un premier pas utile, mais il serait nécessaire que la France qui préside l'Union Européenne jusqu'à fin juin 2022, affirme une position nette quant à l'exclusion des huiles essentielles des conséquences de cette nouvelle révision réglementaire.

# Rendre effectif le droit à l'emploi



**La démarche Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD),** expérimentation nationale initiée par une loi socialiste de février 2016, **a été récemment prolongée de 5 ans** et étendue à 50 territoires minimum par une loi du 30 novembre 2020.

Dans la Drôme, le territoire Dieulefit-Bourdeaux s'est engagé dans ce projet dont l'objectif est de **proposer un emploi à durée indéterminée à tous les chômeurs de longue durée** volontaires du territoire, sous l'impulsion de l'association Interstices

épaulée par la Communauté de communes.

Compte tenu des résultats des premières expérimentations et de la dynamique économique, mais aussi démocratique, que cette démarche fait naître sur les territoires qui décident de la mettre en œuvre, **j'apporte avec enthousiasme mon soutien au projet TZCLD Dieulefit-Bourdeaux** dont je suis régulièrement l'évolution en participant, avec mes collaborateurs, aux réunions du Comité Local de l'Emploi.

## CHANTIER DE L'HÔPITAL DE BUIS LES BARONNIES : BIENTÔT LE PREMIER COUP DE PELLE ?

Vendredi 11 février, la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques était en visite à l'hôpital de Buis les Baronnies.

J'ai tenu à être présente à ce déplacement, car l'hôpital de Buis a, depuis de nombreuses années, grand besoin de moyens pour réaliser les travaux qui permettront :

- **à ses employés de travailler dans de bonnes conditions et de remplir leurs missions efficacement et sereinement,**
- **à ses usagers d'être accueillis dans un cadre adapté à leurs besoins.**

Les Baronnies ont besoin de leur hôpital: dans notre territoire rural, il est particulièrement indispensable d'avoir un hôpital de proximité fonctionnel.

Grâce au travail conjoint mené avec l'ensemble des élu-e-s du territoire, avec l'ARS et avec Hélène Sicard, directrice



de l'hôpital, nous approchons enfin du premier coup de pelle décisif que nous attendons avec impatience: nous resterons toutes et tous mobilisés jusqu'à ce qu'il ait lieu.

## C'est officiel : il y aura bien un nouveau poste source à Buis les Baronnies!



Ruyschaert, vice-présidente de la CCB DP en charge de l'aménagement territorial, pour confirmer l'excellente nouvelle.

Le renouvellement du Schéma S3REnR prévoit l'implantation d'un poste source à Buis les Baronnies, ainsi que la rénovation de celui de Nyons, et bien sûr le déploiement et la restauration de tous les réseaux qui les accompagnent.

**Grâce à cela, les projets de production d'énergie renouvelables pourront désormais se développer sans frein sur notre territoire.** Une nouvelle d'autant plus réjouissante que la question de notre autonomie énergétique n'a jamais été aussi cruciale : nous serons en mesure d'y prendre notre part.

Mercredi 9 mars, j'ai participé à une conférence de presse aux côtés de la présidente du SDED Nathalie Nieson et des élu-e-s du territoire, notamment les maires de Nyons et Buis les Baronnies, Pierre Combes et Sébastien Bernard, Didier-Claude Blanc, conseiller régional, et Christelle

Un grand merci au SDED et à sa présidente pour leur engagement dans ce dossier, à RTE pour leur écoute, et à toutes et tous les élu-e-s du territoire, car c'est notre mobilisation collective et unanime au service des Baronnies qui paye aujourd'hui.

## SUR LE TERRAIN

Entre janvier et début avril, même si ma fracture m'a contrainte à limiter fortement mes déplacements, j'ai pris plaisir à vous retrouver à l'occasion de cérémonies, d'inauguration, de moments festifs ou de rencontres pour aborder des sujets de fond :

1. Déplacement de la Préfète autour de thématiques agricoles à Piégon et Tulette
2. Cérémonie en mémoire des martyrs du 19 mars 1944 au hameau de St Pons à Condorcet
3. Cérémonie du 19 mars à Nyons aux côtés de la FNACA
4. Rencontre avec les élus à la mairie de Montmeyran
5. Exposition de femmes artistes proposée par le Planning familial de Nyons à l'occasion du 8 mars
6. Inauguration de la rénovation de l'espace jeunesse de Nyons
7. Journées Agricoles de Vinsobres
8. Rencontre avec les producteurs d'abricots touchés par le gel à Bésignan



## collaborateurs parlementaires



**Athénaïs  
KOUIDRI**  
VINSOBRES



**Stéphane  
LEVY-VALENSI**  
VINSOBRES



**Estelle  
NAUD**  
PARIS



mp.monier@senat.fr



www.senat.fr



Marie Pierre Monier



**PERMANENCE PARLEMENTAIRE**  
19 traverse Soutoviale  
26110 VINSOBRES  
Tél. 04 75 26 82 81

**SÉNAT-PALAIS DU LUXEMBOURG**  
15, rue de Vaugirard  
75291 PARIS Cedex 06  
Tél. 01 42 34 20 58

Responsable de publication : Marie-Pierre Monier  
Rédaction : Estelle Naud, Stéphane Levy-Valensi  
et Athénaïs Kouidri  
Photos : © Sénat  
Numéro ISSN : en cours / Dépôt légal : juin 2022  
Design graphique et Impression : Agnès Auber  
Diffusion : 1 700 exemplaires / Papier certifié PEFC